



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-53 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les grandes affectations du territoire

La carte 1 annexée au Règlement RV 2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par la création d'une aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE à même l'aire d'affectation PÉRI-URBAINE dans la partie sud-ouest du secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et par l'agrandissement du périmètre d'urbanisation pour inclure la nouvelle aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 17 mai 2010

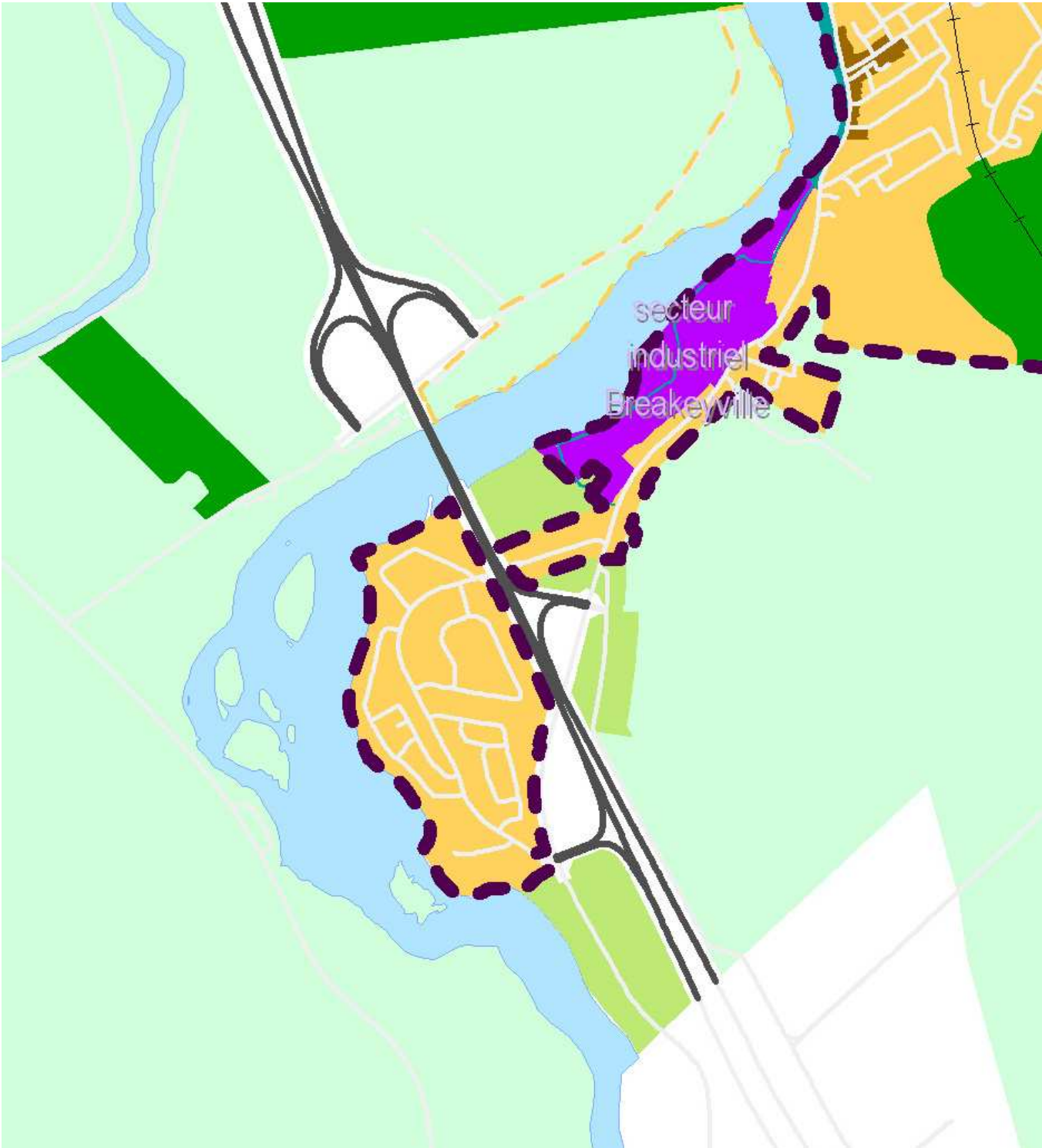
(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JUILLET 2010



 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

 AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE